

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 66
hebdomadaires régionaux de Lanaudière

RAPPEL

Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Thomas

Jusqu'au 15 janvier 2005 pour consulter le dossier et requérir une audience publique

Québec, le 17 décembre 2004 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) rappelle que les documents relatifs au *Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Thomas par Dépôt Rive-Nord inc.* sont accessibles dans le cadre de la *Période d'information et de consultation publiques* jusqu'au 15 janvier 2005. Tout citoyen, groupe, municipalité ou organisme peut demander la tenue d'une audience publique auprès du ministre de l'Environnement au plus tard le 15 janvier 2005.

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet. Ces documents peuvent être consultés au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal de même que dans le site Internet du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Périodes d'information et de consultation publiques ». L'ensemble du dossier est également disponible aux endroits suivants :

- Bibliothèque municipale de Berthierville, 850, rue Frontenac ;
- Bibliothèque municipale de Saint-Thomas, 941-10, rue Principale ;
- Bibliothèque Ginette-Rivard-Tremblay, 12, rue Louis-Joseph Doucet, Local 100, Lanoraie ;
- Bibliothèque municipale de Joliette, 585, rue Archambault (accès gratuit à Internet uniquement).

Veillez prendre note qu'un registre est disponible dans chacun des centres de consultation pour permettre aux citoyens qui le désirent d'y laisser leurs commentaires.

LE PROJET

Dépôt Rive-Nord propose d'aménager une cellule d'enfouissement sanitaire et de réhabiliter une cellule d'enfouissement actuellement en exploitation au lieu d'enfouissement sanitaire qu'elle exploite à Saint-Thomas. La superficie de la nouvelle cellule totaliserait 65,8 hectares. Le projet serait situé sur le territoire de la municipalité de Saint-Thomas, dans la MRC de Joliette, à environ un kilomètre au nord de la rivière Saint-Joseph et à environ un kilomètre au sud de la rivière Chaloupe.

Selon le promoteur, la phase de construction du site débiterait en juillet 2005. Elle comprendrait la construction d'un écran d'étanchéité périphérique, l'excavation d'une cellule d'enfouissement et la mise en place des infrastructures de gestion des eaux de lixiviation. La cellule serait exploitée dès juin 2006. Le coût du projet est évalué à 25 millions de dollars.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Pour favoriser une meilleure compréhension et éviter toute confusion, certains éléments de cette section du communiqué ont été modifiés par rapport à la version diffusée le 1^{er} décembre dernier. L'étude d'impact, déposée par le promoteur, traite des répercussions sur les milieux physique, biologique et humain découlant de l'aménagement et de l'exploitation du projet.

Par exemple, on y souligne que les eaux de pluie pourraient entraîner l'érosion des sols lors de la phase de construction. Par contre, le promoteur mentionne que le site serait remis en état et que des bassins de décantation ou des barrières à sédiments seraient installés. Selon l'étude d'impact, il pourrait y avoir une baisse du niveau de l'eau souterraine de l'ordre de 5 à 15 cm dans la nappe libre en périphérie de la cellule d'enfouissement pendant les phases d'aménagement et d'exploitation de la cellule d'enfouissement technique. Bien que cet impact est considéré de faible intensité, le promoteur indique qu'il pourrait approfondir l'ouvrage de captage actuel ou construire un nouvel ouvrage de captage si cette diminution du niveau de l'eau faisait en sorte de réduire l'apport d'eau dans les puits des résidants.

Le promoteur précise que l'exploitation du site générerait des odeurs dont le niveau serait majoritairement moins élevé que celui généré par l'exploitation actuelle du site. Cependant, la fréquence d'exposition à des odeurs reconnaissables pourrait augmenter aux limites immédiates du site pendant l'équivalent de deux à cinq jours par année lors du transfert des matières résiduelles. Afin d'atténuer cet impact, le promoteur mentionne que le transfert des matières résiduelles s'effectuerait avec des équipements étanches et qu'un suivi des odeurs serait fait en continu. L'étude d'impact précise aussi que le niveau de bruit provenant de l'exploitation du site dépasserait les critères du ministère de l'Environnement pour les résidants du rang Saint-Albert. Afin de respecter ces critères sonores, le promoteur installerait des écrans sonores en bordure du site. Les nouvelles infrastructures pourraient également engendrer un impact visuel fort pour les résidants du rang Saint-Joseph et un impact visuel moyen à l'intersection des rangs des Cascades et Sainte-Philomène. Par contre, l'étude d'impact mentionne que la plantation d'écrans végétaux contribuerait à diminuer l'importance de cet impact. Finalement, le promoteur s'est penché sur la présence de goélands aux abords de la nouvelle cellule d'enfouissement. Son étude d'impact souligne que l'impact des goélands demeurerait au même niveau qu'actuellement.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Jean-Sébastien Fillion, au numéro suivant : (418) 643-7447 poste 538 ou, sans frais, au 1 800 463-4732 poste 538, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : jean-sebastien.fillion@bape.gouv.qc.ca.

– 30 –

Source : Jean-Sébastien Fillion
Conseiller en communication